

Je commencerai mon discours par des remerciements, que j'adresse à nos collègues sapeurs pompiers de Noyers sur Jabron, sous la houlette du capitaine Jean-Jacques JOUVEAU, du président d'Amicale Jean-Marie DAUMAS, des remerciements à Monsieur le Maire de Noyers et tous ses services techniques, ainsi que toutes les personnes qui ont œuvré pour la réalisation de ce rassemblement des Sapeurs Pompiers. Un grand merci à vous sapeurs pompiers de Noyers pour votre engagement. Prendre en charge cette organisation, relever ce défi, vous pouvez être fiers, vous avez parfaitement réussi.

Peu de temps s'est écoulé depuis le drame que nous avons vécu le 29 juin 2011 avec la disparition brutale de nos collègues, le Lieutenant Alain BRUN et le Caporal Sébastien FEDOU du Centre d'Incendie et de Secours d'Annot, victimes du devoir lors d'une intervention pour feu d'habitation à Méailles. Je souhaite une nouvelle fois leur rendre hommage et saluer fraternellement leurs familles, proches et amis sapeurs pompiers.

L'Union Départementale, n'est pas une simple association composée de quelques uns de vos représentants qui se réunissent de temps en temps. L'Union est le rassemblement de tous les pompiers, SPP, SPV, PATS, ASP, JSP. Il est important que dans cette société où l'individualisme grandit, nous soyons vigilants sur cette dérive. C'est parce que nous sommes rassemblés en union que nous sommes forts. Cela a tous les niveaux, dans les centres de secours, les amicales. Gardons à l'esprit que proche de nous il y a toujours quelqu'un dans le besoin. Nous n'avons pas le droit de laisser un pompier au bord du chemin. Notre union est une instance démocratique où chacun accepte avec abnégation, de confronter son idée à celle des autres, de construire un avenir pour notre union, avec un seul objectif, l'intérêt général. C'est soutenir l'ensemble des sapeurs pompiers, qui secourent au quotidien la population basse alpine dans sa globalité.

Je voudrais à nouveau revenir, mes chers camarades sapeurs pompiers, cette année encore, sur l'action sociale, qui doit être la vocation principale de l'ensemble du réseau associatif sapeur pompier, que ce soit à travers l'amicale, l'union départementale, régionale, la fédération ou encore l'œuvre des pupilles.

Et je m'adresse à vous tous, mais bien sûr plus particulièrement aux présidents d'amicale : aujourd'hui un nombre non négligeable de nos sapeurs pompiers, actifs, mais aussi anciens, sont dans une situation sociale dégradée.

Et je constate régulièrement que l'information ne remonte pas à l'UD. Quelques fois, parce que l'amicale locale, après avoir fait un geste, a le sentiment que tout est réglé, ou qu'il a été assez fait. D'autres fois, et c'est plus grave, parce que personne ne se sent concerné. Changement de génération au sein de nos dirigeants d'amicales ? Je me garderais bien de répondre hâtivement. Je ferais donc juste ce petit rappel aux présidents : soyez attentifs, alertez-nous ! Montez des dossiers quand cela est nécessaire ! Ayez toujours en tête que vous n'avez pas été élu « seulement » pour organiser des voyages pour les amicalistes.

Les travaux 2011 fixés par le conseil d'administration ont été réalisés en partie. Un résumé rapide.

Suite au congrès départemental 2010 organisé remarquablement par nos amis manosquins, un nouveau logo a été présenté. Je remercie les pompiers qui ont fait de nombreuses propositions. Le choix n'a pas été facile.

Micheline, secrétaire de l'UDSP a eu son poste finalisé par un CDI.

Des actions sur le terrain sont réalisées, et en particulier dans le domaine social. Des partenariats, conventions sont engagés auprès du Conseil Général pour l'habitat social, mais aussi la mise en place d'une convention tripartite (CG 04 – SDIS – UDSP) pour la mise à disposition d'assistante sociale en cas de besoin chez les SP. C'est aussi une convention avec Pole Emploi pour faciliter la recherche de travail au niveau local, départemental. Des contacts avec des sociétés privées, publiques pour favoriser les stages en entreprises chez les scolaires et étudiants sapeurs pompiers. L'Union comme la FNSPF (avec la carte adhérent) développe une politique de partenariat à promouvoir l'image des sapeurs pompiers, à consolider leur action et à faire bénéficier le réseau associatif d'avantages et de privilèges.

L'UDSP a été auditée par l'URSSAF, pour un contrôle de l'association. La commission administrative et finance, gère tout au long du mandat avec rigueur les comptes. Le bilan après inspection est très satisfaisant, l'URSSAF n'a fait aucune remarque. La gestion financière est saine.

La section des anciens, toujours très présente dans nos manifestations, rassemblement, poursuit la feuille de route dictée par le président. Je me félicite de ces échanges fraternels, sourires éclatants que l'on retrouve chez nos anciens. Moment fort où la section des anciens de l'UDSP a reçu le drapeau lors de la Ste Barbe du Corps Départemental. Egalement un moment fort lors du rassemblement annuel en juin 2011 à Thoard. Une réflexion est en cours avec le DDSIS pour faire participer les anciens à des missions non opérationnelles. J'aurai l'occasion de vous en parler avec le Directeur prochainement.

Les jeunes sapeurs pompiers suivent avec passion et assiduité les formations qui les amènent jusqu'au brevet. Un engagement riche pour ces JSP mais également pour les animateurs, qui tous bénévoles, forment, éduquent les pompiers de demain. Leur travail est immense. Merci à tous.

Le sport voit chaque année une légère augmentation des manifestations. Des journées sportives ont été organisées au sein du département, encore trop d'annulation par manque de participant. De bons résultats ont été enregistrés à tous les niveaux (départemental, régional et national). Félicitations à tous.

Je tiens aussi à souligner l'engagement des moniteurs dans les actions de formation PSC 1 dans les collèges, entreprises, collectivités. La commission secourisme de l'UDSP, travaille sur la possibilité de faire des formations, recyclages SST. Les demandes sont nombreuses. Il nous faut constituer un groupe de formateurs SST afin de répondre favorablement à ces sollicitations.

Je n'oublie pas les commissions Histoire et Culture, volontariat, professionnel, SSSM, formation, secourisme, communication, réseau associatif, PATS, administration et textes

réglementaires. L'importante activité de chacune des commissions de l'Union témoigne de l'ambition des adhérents. C'est avec plaisir que nous accueillons parmi nous les SPP, SPV, PATS, JSP, vétérans pour participer aux travaux des commissions.

Une aventure humaine et professionnelle intense : le défilé du 14 juillet. Après un accord conjoint directeur du SDIS et président UDSP, les sapeurs pompiers ont eu l'honneur et le plaisir de défiler sur les champs Elysées. En effet pour la quatrième année consécutive, un bataillon de sapeurs pompiers est composé de SP professionnels, volontaires, hommes et femmes, issus des 6 départements de la zone sud est : Alpes de Haute Provence, Hautes Alpes, Alpes Maritimes, Hérault, Lozère et Vaucluse. Le bataillon Sud Méditerranée est ainsi né avec pour devise Honneur et Engagement. Après des sélections départementales, rigoureuses, de nombreux entraînements zonaux, puis de longues journées de répétitions parisiennes, 82 pompiers ont défilé sur la plus belle avenue du monde sous les ordres du chef de détachement le Colonel Jean-Yves NOISETTE, DDSIS 84. Un film sur cette merveilleuse aventure a été réalisé par le service communication du SDIS 84, est présenté le 15 octobre en Avignon devant tous les participants des 6 départements. Sincères félicitations à tous et rendez-vous pour une nouvelle aventure dans 7 ans.

Des avancées nationales, obtenues par le réseau associatif, unions départementales, régionales, FNSPF sont nombreuses.

- Parution au journal officiel de la loi n° 2011 – 851 du 20 juillet 2011 relative à l'engagement des SPV. Cette loi marque en effet un geste fort afin de consolider le volontariat en lui donnant une qualification juridique claire, une meilleure protection pénale et sociale, mais aussi d'asseoir ainsi la complémentarité entre professionnels et volontaires. Il reste maintenant à attendre les décrets de mise en application.

Déclinaison d'ambition volontariat

- Réforme de l'aptitude médicale (suppression taille minimale, maintien en activité au-delà de 60 ans...). L'objectif est de lever certains freins au recrutement de SPV.
 - Volet formation de l'encadrement : formation au volontariat à l'ENSOSP, renforcer le management de la complémentarité entre professionnels et volontaires.
- Création de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises au sein du ministère de l'intérieur (décret n° 2011 – 988). Cette grande direction générale est née de la fusion entre la direction de la sécurité civile et la direction de la prospective et de la planification de sécurité nationale, réunit sous une même autorité l'ensemble des volets de la sécurité civile comme demandé par la FNSPF.
 - Réforme du secours à personnes et relations avec les ARS. Suivi particulier de la mise en place du référentiel SAP
 - Secours à personnes en montagne et milieux périlleux avec signature de la circulaire Montagne le 6 juin dernier. Ce document, établi par la mission du même nom qui

réunissait la DSC, la FNSPF, la Gendarmerie et les CRS, répond aux attentes des sapeurs pompiers. En effet il définit un corps de doctrine homogène mettant en place un dispositif clarifié et coordonné à l'instar du Référentiel secours à personnes. Il comprend plusieurs avancées marquantes :

- Définition du secours en montagne comme une forme particulière de secours à personne.
- Utilisation du 112 comme numéro d'appel exclusif pour toute demande de secours en montagne.
- Reconnaissance du CODIS comme ayant la charge de l'engagement des moyens de secours en montagne.
- Le caractère non exclusif de l'intervention des forces de l'ordre ...

Cependant l'Union reste vigilante dans l'application de cette circulaire au niveau départementale, afin qu'il n'apparaisse pas des interprétations contraires à la circulaire, au détriment des SP.

- Volontariat et directive européenne sur le Temps de Travail. La loi du 20 juillet 2011 apporte déjà, une première réponse. Elle clarifie désormais distinctement au regard de la loi française, ce qu'est le volontariat de sapeur pompier : un engagement citoyen libre qui, reposant sur le bénévolat et le volontariat, n'est ni un travailleur, ni un fonctionnariat. Toutefois, du fait de la primauté du droit européen, la menace de son assimilation n'est pas encore levée. C'est pourquoi la Fédération continue de multiplier les contacts pour sensibiliser les décideurs français et européens sur ce dossier. A suivre.
- La Directive européenne de 2003 et les régimes de garde pour les SPP. Une application stricte de cette règle (durée maximale de travail par semaine limitée à 48 heures, y compris les heures supplémentaires) aurait pour effet la disparition des gardes de 24h et du régime d'équivalence (24h de présence en caserne = 16h de travail effectif). Ce qui contraindrait les SDIS à une augmentation des effectifs de SPP ou, plus probablement hélas, compte tenu des enjeux financiers, à réduire la couverture opérationnelle. Pour éviter cela, il faut obtenir des modalités spécifiques pour les SPP, afin que le temps de garde soit comptabilisé en intégrant périodes actives et inactives selon un principe d'équivalence.
- Réforme de la filière des sapeurs pompiers professionnels : elle permettra demain de :
 - diversifier les possibilités de devenir SPP,
 - rétablir la cohérence des grades et des emplois,
 - reconnaître la place et les responsabilités des sapeurs pompiers de tout grade,
 - disposer de réelles perspectives de carrière en améliorant leur déroulement,

- imposer la spécificité des SPP au sein de la fonction publique,
 - renforcer la complémentarité entre les sapeurs pompiers,
 - améliorer le pouvoir d'achat.
- Encadrement supérieur. Volonté de la Présidence, de donner aux sapeurs pompiers des possibilités nouvelles pour accéder aux carrières de haut niveau dans la fonction publique d'état. Récemment le conseil des ministres a adopté la nomination du Colonel Richard VIGNON comme Préfet, délégué à la défense et à la sécurité de la zone Est. Il a pris ses fonctions le 17 Octobre.

Le samedi 15 Octobre, le colonel Eric FAURE a été élu à la présidence de la FNSPF avec plus de 98 % des voix des 406 votants. Ce vote massif, qui témoigne de la vitalité et de la cohésion du réseau fédéral, donne au nouveau président toute la légitimité et la force politique nécessaires pour continuer à défendre la cause des sapeurs pompiers et de la sécurité civile auprès des instances gouvernementales, parlementaires, et des collectivités locales, mais aussi de tous les acteurs institutionnels et économiques, et du grand public. Il marque également l'approbation et le soutien unanime des représentants du réseau fédéral envers les objectifs définis dans la plateforme du Président Eric FAURE. Celui-ci s'est engagé à poursuivre, avec fidélité et détermination, la feuille de route définie en 2009.

- SSSM. *Médecins.*

Outre ses actions dans le cadre de la réforme sur le secours à personnes – dont, notamment concernant l'élaboration des recommandations pour les protocoles infirmiers – ainsi que dans celui d'ambition volontariat, la FNSPF s'attache à développer l'attractivité du SSSM à la faveur des réformes statutaires en cours (filrière et encadrement supérieur).

- SSSM. *Infirmiers.*

Renforcement du cadre d'emploi des infirmiers, défendre les spécificités des ISP dans le cadre de la transposition de la fonction publique hospitalière. Créer un réel déroulement de carrière pour les infirmiers d'encadrement SPP, recruter des infirmiers de soins généraux. Poursuivre l'écriture des protocoles infirmiers hors présence médicale prévus par le référentiel SDIS – SAMU.

- JSP. Valorisation des JSP et de leur encadrement. Relancer les effectifs des animateurs de section JSP et d'autre part reconnaître davantage l'engagement et le savoir faire des 28 000 JSP par une valorisation de leur brevet national. Il est ainsi proposé :
- D'octroyer l'équivalence du niveau V de l'enseignement secondaire au brevet national de JSP, ce qui ouvrirait, pour les JSP diplômés, l'accès aux emplois et concours de la fonction publique conditionnés par ce niveau,

- D'ouvrir l'accès aux titulaires du brevet national de JSP au module complémentaire pour l'obtention du diplôme SSIAP 1 afin de faciliter l'accès aux emplois des services de sécurité incendie,
- Réformer la formation des animateurs afin de faciliter et de diversifier l'accès à l'encadrement des JSP,
- Améliorer la reconnaissance des encadrants.

Les demandes de subventions sont de plus en plus nombreuses, et je n'ignore pas les allusions souvent faites, sur la prétendue richesse de l'Union. Vous l'aurez tous bien compris, l'Union fait ce qu'elle peut avec ce dont elle dispose.

Un grand merci aux annonceurs qui choisissent notre agenda pour véhiculer leur publicité, et qui de fait soutiennent notre association, et en particulier nos JSP.

Merci à tous les auteurs d'articles, photographes, qui font vivre le site de l'UDSP.

J'adresse mes remerciements à tous les sapeurs pompiers, leurs conjoints, leurs enfants, les employeurs, les collectivités qui mettent à disposition leurs employés pour assurer les missions de secours.

Je n'oublie pas Micheline et tous les membres du CA, la direction et tout le personnel. En à peine un an le Directeur et son équipe ont mis en place la chaîne de commandement, l'accès au grade de capitaine pour les SPV, recrutement de SPP, formation et de maintien des acquis au plateau de l'ENSOSP, la reconnaissance, cross ouvert aux familles, ...

Je remercie le Président du CASDIS Gilbert SAUVAN et tous les membres du CA pour le soutien et leur confiance tout au long de l'année, mais également Mme la Préfète et les services de l'état, les élus locaux, départementaux, régionaux, qui chaque jour apportent leur contribution et leur aide.

Pour conclure, je voudrais adresser un grand merci sincère et reconnaissant, à tous ceux qui s'engagent encore plus loin que dans leurs missions de pompiers, ceux qui donnent leur temps, tout leur cœur, toutes leurs compétences, leur énergie, avec la volonté que notre réseau associatif réussisse dans le seul but de développer la solidarité, l'amitié et la fraternité entre les pompiers.

Merci de votre attention, et vive les sapeurs pompiers des Alpes de Haute Provence.

Lieutenant VALLOIS Arnaud

Président de l'UDSP 04



29/10/11